



COMMUNIQUE

Circulaires Fonction publique « Temps de travail et maladie dans la Fonction Publique » : dangereuses sur le fond et inutiles sur la forme

mardi 28 mars 2017

Le jeudi 23 mars 2017, le ministère de la Fonction publique a présenté aux organisations syndicales deux projets de circulaires : l'une concernant « L'application des règles en matière de temps de travail » et l'autre « La prévention des absences pour raison de santé ».

D'entrée de jeu, la FSU a averti le directeur de cabinet de la Ministre, qui animait cette réunion, du caractère inopportun de la période de parution de ces deux circulaires.

A l'heure où les fonctionnaires sont l'objet d'attaques incessantes concernant le temps de travail et/ou l'absentéisme, où, malgré le soutien de l'opinion publique, ils peuvent parfois être en proie au doute sur leur engagement au service de l'intérêt général tant les récriminations à leur égard sont fortes, ces deux textes stigmatisant pour l'image des fonctionnaires vont, de facto, contribuer à alimenter les discours populistes à l'encontre des agents et des services publics.

La FSU a insisté sur le fait qu'une telle démarche est dangereuse dans la période électorale actuelle.

Elle a également fait part de son étonnement concernant l'absence de concertation préalable à la rédaction de ces deux circulaires et sur le caractère comminatoire de leur rédaction. Comment les agents pourraient-ils être tenus responsables, du « bien fondé médical des arrêts de travail » par exemple, ou bien pourquoi rappeler des règles connues de tous si ce n'est la volonté mal cachée d'un rappel à l'ordre ?

En matière de temps de travail pourquoi vouloir revoir des organisations de travail qui ne posent aujourd'hui de problème à personne où encore pointer du doigt la responsabilité de l'encadrement lui aussi victime de conditions de travail dégradées ?

Ces deux circulaires n'ont donc actuellement comme seule utilité que de participer au « fonctionnaire-bashing » que la FSU n'a de cesse de condamner, ou de donner des gages, comme l'ont fait les récents propos de la Ministre dans la presse, à ceux qui voudraient remettre en cause la Fonction publique de carrière au profit d'une Fonction publique d'emplois.

La FSU a donc instamment demandé le retrait de ces deux projets de circulaire et elle regrette profondément l'entêtement de la Ministre de la Fonction publique à vouloir les publier en l'état.

La FSU a rappelé, pour finir, que la Ministre de la Fonction publique devrait, en conséquence, assumer seule la responsabilité du contenu de ces deux projets de circulaires.